

# COMMUNE DE SAUBENS



Département de la Haute-Garonne

**N 2022/08**

## **Objet** **Vote des taux d'imposition 2022**

en exercice : 19  
présents : 17  
votants : 19  
exprimés  
pour : 19  
contre : 0  
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 031-213105331-20220329-202208-DE



L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc BERGIA

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2022

**Présents** : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, JEANNOT Valentine, LAHANA Agnès, MASSIA Kristel, NADEAU MASSON Tiphaine, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjoubia

MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, PEYRIERES David

**Procurations** : M. MERCI Bernard à M. PEYRIERES David  
M. BONNET Benoît à Mme CARISTAN Carole

**Secrétaire de séance** : Mme CARISTAN Carole

Les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale sont rappelées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2021, en tenant compte des effets de la réforme :

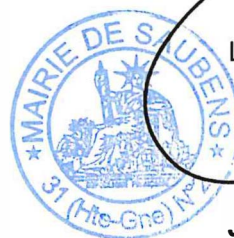
TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	42,91 %	42,91%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	78,17 %	78,17 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Le Maire, après en avoir délibéré

Décide de voter pour 2022 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 42,91 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 78,17 %

Les signatures sont au registre.  
Fait à Saubens, le 30 mars 2022



Le Maire,

**JM BERGIA**